

partie de la population flottante, qui n'avaient pas une demeure permanente dans la région où ils ont été formés et qui ne sont pas disponibles pour y rendre service?

L'hon. M. Harkness: Non, je n'ai aucun renseignement là-dessus. Je me contente de signaler à l'honorable député que, comme nous avons un régime bénévole chez nous, tant pour les forces régulières que pour la milice—et il s'agit ici d'une force de milice spéciale—nous acceptons les gens sans considération de race, de religion, d'emploi, de complexion ou autres considérations semblables; s'ils remplissent les exigences d'ordre mental et physique, on les accepte.

M. Herridge: Au moment de l'enrôlement, il n'était pas nécessaire que la personne voulant suivre ces cours demeure dans la région?

L'hon. M. Harkness: Non.

L'hon. M. Hellyer: Je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il a l'intention de continuer ce programme l'hiver prochain.

L'hon. M. Harkness. Nous y pensons, mais nous n'avons pas encore décidé de poursuivre ce programme l'année prochaine.

M. Benidickson: Monsieur le président, je parle de mémoire, mais, si je me souviens bien, le premier ministre, en septembre dernier, fort de sa supériorité habituelle, annonçait, en écartant le ministre, un programme important; il a dit, je crois, qu'on recruterait 15,000 personnes de plus sous le régime du programme de défense nationale. Je ne me souviens plus à quelle fin on voulait recruter ces 15,000 hommes de plus, mais je suppose que ce crédit se rattache à cela. Combien des 15,000 personnes dont a parlé le premier ministre en septembre 1961 ont été recrutées, quelles sont leurs fonctions, et ainsi de suite?

Le ministre m'a rebuffé lorsque j'ai pris la parole plus tôt, en disant que je n'étais pas au comité lorsqu'il a donné certains renseignements à propos du rapport qui existe entre ce crédit de 35 millions de dollars et l'instructions des gens qui pourraient recevoir une formation en matière de défense nucléaire ou qu'on pourrait former en vue de missions de secours et de survivance dont on a parlé récemment. Le ministre pourrait-il nous dire quelle partie de ce crédit se rattache au recrutement de 15,000 hommes de plus sous l'empire du programme de défense dont a parlé le premier ministre en septembre? Quelle proportion du crédit a trait au programme de secours et de survivance—qui, évidemment, réduit sensiblement les dépenses de prestations d'assurance-chômage—et combien de personnes sont ainsi exposées à perdre leur temps si le secrétaire d'État

[M. Herridge.]

aux Affaires extérieures plutôt que le ministre de la Défense nationale gagne la partie et que nous n'ayons plus besoin de nous renseigner sur les armes nucléaires?

Pourrions-nous avoir le détail de ces trois catégories?

L'hon. M. Harkness: Si l'honorable député veut bien examiner les détails qui figurent à la page 14, il verra comment les dépenses se répartissent aux diverses fins. Il verra que la solde et les indemnités de l'armée canadienne (régulière) s'élèvent à 4 millions de dollars. Puis, à la page suivante, toujours sous le même poste, mais énumérées séparément au titre de soldes et indemnités de l'armée canadienne (milice)—c'est-à-dire, en fait, le programme spécial d'instruction de la milice—le montant est de \$23,120,000. Il verra également que les traitements et salaires civils de l'armée canadienne (régulière) s'élèvent à \$200,000. Puis, il y a les autres postes qui forment l'ensemble du crédit.

En ce qui concerne le recrutement, depuis l'instauration de ce programme, autour du 1^{er} septembre, jusqu'au 12 mars, nous avons augmenté l'effectif de l'armée régulière—comme le sait l'honorable député, des militaires quittent le service chaque semaine, leur temps écoulé, étant malades, et ainsi de suite—de 4,338 hommes de tous grades. Ce chiffre augmente, en fait, au rythme d'environ 600 par mois, de sorte qu'à la fin de cette année—autrement dit, au cours d'une période d'environ 18 mois—nous aurons recruté à ce rythme l'effectif complet autorisé, qui représente une augmentation de 11,600 environ, je crois, pour ce qui est de l'armée.

Mlle LaMarsh: Le ministre dirait-il qu'il dépense un demi-million de dollars pour enrôler 11,000 autres hommes dans l'armée?

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas saisi.

Mlle LaMarsh: Je vois à la page 14, à laquelle nous a renvoyés le ministre, le poste intitulé «matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalages».

L'hon. M. Harkness: Je me ferai un plaisir de fournir le détail de ce chiffre.

M. Benidickson: C'est un poste distinct des crédits principaux de mars dernier.

L'hon. M. Harkness: Ce montant de \$436,000 était destiné à des annonces supplémentaires. Pour obtenir le nombre d'hommes voulus pour le programme spécial d'instruction militaire, \$151,000; et pour obtenir les enrôlements supplémentaires dans l'armée canadienne régulière, \$285,000.

Je devrais dire qu'avec ces augmentations le poste est encore sensiblement inférieur à ce qu'il était il y a cinq ans.